

8

Alt

5595

UB München

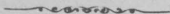
LA FEMME
ET LA
SCIENCE JURIDIQUE

LECTURE FAITE A UNE
SOIRÉE MUSICALE
DONNÉE LE 2 MAI 1900
au profit
de l'Union des Femmes.

LA FEMME
ET LA
SCIENCE JURIDIQUE

PAR

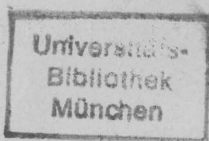
M. le Prof. Brocher de la Fléchère.



GENÈVE
IMPRIMERIE W. KÜNDIG & FILS

—
1900

120063263



<41032752550013

<41032752550013

8 Alt 5595

96 Teller 30



Mesdames,

Pendant que les musiciens se reposent, vous me permettrez de solliciter vos sympathies et votre appui pour une science qui en a besoin et qui les mérite.

Dans une conférence que je regrette de n'avoir pas entendue, on vous a parlé de la culture esthétique ; je vous demande la permission de vous entretenir quelques instants de la culture juridique ; après l'agréable, le nécessaire. La femme aussi doit étudier le droit, mais elle doit y voir moins un métier qu'un art, peut-être même une religion, en y

cherchant des aspirations plutôt que des procédés, en se plaçant en un mot à un point de vue moins professionnel qu'humanitaire.

On distingue la science du droit tel qu'il est, du droit positif et celle du droit tel qu'il doit être, du droit naturel. L'opposition subsiste, bien qu'on n'entende plus le droit naturel comme autrefois. On n'en fait plus un type parfait que les systèmes positifs devraient prendre pour modèle : on sait qu'un tel idéal ne peut pas exister ; ce que le droit doit être dépend de circonstances impossibles à prévoir. Aujourd'hui le droit naturel se borne à chercher les besoins à satisfaire, les moyens à employer pour cela, la manière dont on doit combiner ces éléments pour répondre aux exigences de chaque position. C'est une science qui comprend toutes les opérations de la méthode, recueille des faits, en dégage les causes, indique les applica-

tions. Elle seule nous donne les lumières nécessaires pour organiser la société comme elle doit l'être, pour apporter aux souffrances de l'humanité des remèdes qui ne soient pas pires que le mal, pour annoncer la bonne nouvelle de la justice pour tous.

Je ne dirai rien du droit positif. Des hommes très compétents vous l'exposent en tant qu'il vous intéresse directement, en signalant les améliorations qu'on y pourrait apporter. C'est une science qui peut être très lucrative, dont on comprend l'utilité et pour laquelle on fait le nécessaire.

Le droit naturel au contraire paraît devoir attendre, pour avoir sa place au soleil, que les non professionnels l'imposent aux professionnels. Les juristes de carrière ne s'en soucient pas parce qu'il menace de diminuer leurs bénéfices; les gouvernements parce qu'il facilite le

contrôle de leurs actes. Notre science restera longtemps comme une Cendrillon parmi ses sœurs, jusqu'à ce qu'une bonne fée lui fasse rencontrer le prince Charmant et la fasse monter sur le trône qui lui est destiné. Cette bonne fée sera la femme, particulièrement intéressée à ce que les principes du droit soient mis à la portée de tous, à l'accomplissement de toutes les réformes qui réaliseront le Royaume des cieux. La femme, qui donne aux générations futures les premières notions de tout, doit leur donner aussi celles de la morale, point de départ et raison d'être de toutes les sciences. Ses aptitudes naturelles la prédestinent à la vulgarisation, qui finira par lui donner une grande influence sur la direction de l'esprit public. Or cette direction importe plus à la société que le gouvernement temporel. « Il n'est au monde, disait Napoléon, que l'épée et l'esprit, et

c'est la destinée de l'épée d'être toujours vaincue par l'esprit. » En effet les épées sont faites pour se combattre et les esprits pour se comprendre. Celui qui se sert de l'épée périra par l'épée, celui qui recourt à l'esprit triomphera par l'esprit. L'esprit public rectifiera les institutions s'il est bon, les pervertira s'il est mauvais. Au faite de sa puissance, Napoléon ne redoutait qu'un seul adversaire, une fille de Genève, M^{me} de Staël. L'usage que fera de son influence l'éternelle inspiratrice des crimes et des grandes actions dépendra de l'éducation qu'elle recevra. On parle de lui donner des droits politiques et de lui ouvrir toutes les carrières ; s'il le faut, je ne dis pas non. Mais avant de la lancer dans une concurrence inégale, je voudrais qu'on essaie de tirer de sa nature tout le parti possible par une culture appropriée. La destination de la femme est d'entretenir cette flamme

du foyer domestique où l'homme doit pouvoir venir non seulement se réchauffer, mais s'éclairer. Il a besoin de trouver chez lui, sinon un directeur, du moins un redresseur de conscience. Forcé par la lutte de la vie à soupçonner tout le monde et à soupçonner de tout, à employer pour ne pas faire la partie trop belle à des adversaires sans scrupules des moyens qui l'écoeurent, quand il sort de cette lutte quelquefois vainqueur, mais toujours déséquilibré, la vue troublée par les partis pris, il a besoin de retrouver quelque part l'harmonie, la sérénité lumineuse qui permet de voir ce qui unit au delà de ce qui divise; il a besoin qu'on lui rappelle que les rigueurs de la justice sont toujours des moyens, que seules les prescriptions de la charité sont des buts. Pour que la femme s'acquitte de cette tâche, deux conditions inconciliables en apparence sont néces-

saïres : il faut qu'elle reste impartiale et irresponsable en dehors des compétitions de la vie publique ; quand elle est agitée par les orages, l'eau ne reflète plus les cieux. Il faut d'autre part que la femme reçoive une éducation toute différente de celle qu'on lui a donnée jusqu'ici, qu'on ne la condamne sous aucun prétexte à vivre de préjugés traditionnels, de doctrines nécessairement faussées par une transmission sans contrôle. La femme aussi a le droit de se faire ses convictions de toutes pièces sans croire personne sur parole ; le soi-disant principe d'autorité, qu'on devrait appeler principe d'abdication, nécessaire à l'action publique, n'a rien à faire dans le domaine de la croyance. Loin de se considérer comme incapable de comprendre les dernières raisons de notre conduite publique ou privée, la femme doit se mettre au courant de tous les progrès de la pensée hu-

maine. L'homme ne sera jamais complètement affranchi des superstitions d'autrefois tant que la femme ne le sera pas. La femme doit se donner cette éducation, parce qu'autrement elle n'est pas à la hauteur de sa tâche ; elle le peut parce que les études en question exigent moins de contention d'esprit que de délicatesse de conscience. Pour comprendre les problèmes moraux, il faut surtout percer à jour les complications dont la mauvaise foi les enveloppe et qu'on est trop souvent obligé de prendre au sérieux ; il faut avoir conservé quelque chose de cette candeur native que l'expérience des hommes et des affaires ne tarde pas à détruire. Ne faut-il pas, pour entrer dans le Royaume des cieux, devenir semblable au petit enfant ?

Sans doute tout le monde n'a pas les loisirs et les ressources nécessaires pour s'acquitter de ce devoir. Raison de plus pour le faire quand

on le peut. Le régime politique moderne présente au moins l'avantage de rendre les classes qui ont quelque chose à perdre responsables de la moralité des autres. Les femmes qui peuvent aller puiser aux sources la vérité qui sauve doivent se faire les institutrices de celles qui ne peuvent pas ; elles doivent étudier le droit moins pour lui-même que pour le développement moral qu'on y trouve. Sans doute on se défie des juristes et l'on n'a pas tort : leur éducation n'a pas été jusqu'ici ce qu'elle doit être ; ils sont restés trop étrangers à certaines études dont les leurs ne devraient être que le couronnement. Le droit naturel, qui rattache le droit positif à la morale, corrigera ce défaut ; en appuyant les deux sciences l'une sur l'autre, il rétablira l'équilibre qu'on a détruit en les séparant. Avec ses bases historiques et philosophiques, la science juridique moderne est, à ma connaissance,

le seul modèle qu'on puisse prendre pour la construction d'une morale qui inspire confiance et qui atteigne son but, qui sauve du naufrage des croyances les vérités éternelles capables de régénérer l'humanité. Il est en effet des morales qui démoralisent parce qu'elles sont des duperies et des trahisons, parce qu'elles sont des prétextes d'exploitation d'autant plus irritants qu'ils se dérobent à tout contrôle, parce qu'elles désarment les honnêtes gens au profit de malfaiteurs qui ne désarment jamais. Le nouveau droit naturel, avec sa méthode délicate et complète, nous met en mesure de remplacer ces doctrines perverses, quelquefois systématiquement, par une conception qui accepte la discussion la plus rigoureuse, qui donne toute la mesure de probabilité dont les problèmes de cet ordre sont susceptibles; il indique les opérations à employer, esquisse les résultats à pour-

suivre, motive les sacrifices à faire, nous met en mesure de reconnaître notre devoir par nous-mêmes et d'affranchir notre conscience de toute domination, de garder nos convictions sans devenir fanatiques ; il nous fournit les moyens de dégager la véritable signification de ces formules qu'on répète sans les entendre et qu'on prend pour des croyances, de respecter les conventions sans en abuser, de se servir des mots sans s'y asservir ; ils nous enseignent à ne pas tenter Dieu en cherchant notre salut où nous ne pouvons pas le trouver ; il nous montre que si on doit donner, on doit se garder de jamais se laisser prendre, de se faire par sa tolérance le complice d'une injustice, parce que l'injustice est un incendie qui se propage à l'infini et dévorera la société tout entière si on ne l'éteint pas.

En s'assimilant ces enseignements pour s'en faire l'organe au besoin,

la femme contribuera même à l'avancement de la théorie. Quand on voit les exigences les plus élémentaires de la justice foulées aux pieds par ceux qui sont chargés de les défendre, désavouées dans des raisonnements plus ou moins spécieux par ceux qui font profession de les représenter, on est tenté d'abandonner la partie pour employer son temps autrement. Mais quand on verra dans chaque maison une ambassadrice inviolable de la bonne cause, qui se charge d'en rappeler les exigences par une résistance souvent passive mais inflexible, pouvant dire bien des choses qu'on ne tolérerait pas de la bouche d'un homme, le travail de découverte ne manquera pas, la théorie progressera et sera pratiquée, la société se perfectionnera, vos revendications légitimes se réaliseront pour ainsi dire d'elles-mêmes, de telle sorte que je me crois autorisé

à terminer en vous disant : Cherchez premièrement le Royaume des cieux et sa justice et tout le reste vous sera donné par-dessus !

